



## Accusé de réception des règlements et des chartes

(à retourner au lycée avec le dossier d'inscription)

Nous soussignés, Madame ..... mère/représentante  
légale et/ou Monsieur ..... père/représentant légal,  
de l'élève ..... en classe de .....

Déclarons avoir pris connaissance et acceptons :

- ✓ Le règlement intérieur de l'établissement
- ✓ Le règlement intérieur des salles informatiques de l'établissement
- ✓ La charte numérique de l'établissement
- ✓ La charte de la laïcité à l'école (en vigueur dans tous les établissements scolaires publics)
- ✓ Le règlement intérieur de l'internat de l'établissement (uniquement pour les élèves internes)

Signature de l'élève

Signatures des parents  
ou des responsables légaux



## Autorisation de sortie

**Pour les demi-pensionnaires et les externes :**

Nom de l'élève \_\_\_\_\_ Prénom de l'élève \_\_\_\_\_ Classe \_\_\_\_\_

### Représentants légaux :

NOM, Prénom – père – mère – autre \_\_\_\_\_

Si mon enfant n'a normalement pas cours ni d'étude obligatoire,

Si par suite d'absence d'un ou plusieurs professeurs, il n'a ni cours, ni devoirs prévus.

**J'AUTORISE (1)**

**JE N'AUTORISE PAS (1)**

mon enfant à sortir du lycée entre 8h et 17h et ce, sous mon entière responsabilité.

(1) Rayer la mention inutile

Signature des parents (obligatoire)



## Autorisation de sortie

**Pour les internes :**

Nom de l'élève \_\_\_\_\_ Prénom de l'élève \_\_\_\_\_ Classe \_\_\_\_\_

### Représentants légaux :

NOM, Prénom – père – mère – autre \_\_\_\_\_

I – Autorisation de sortie du mercredi après-midi (**non valable pour les 3PM**)

- 1) Tous les élèves internes de seconde, première et terminale peuvent sortir seuls le mercredi après-midi de 13h45 à 18h45.

**J'AUTORISE (1)**

**JE N'AUTORISE PAS (1)**

II – Autorisation de sortir fin de semaine.

**J'AUTORISE (1)**

**JE N'AUTORISE PAS (1)**

mon enfant à sortir seul après la dernière heure de cours quel que soit le moyen de transport.

Je dégage l'établissement de toute responsabilité

(1) Rayer la mention inutile

Signature des parents (obligatoire)



## Autorisation de droit à l'image et/ou la voix pour un mineur

Nous soussignés, Madame ..... mère/représentante  
légale et/ou Monsieur ..... père/représentant légal,  
de l'élève ..... en classe de .....

Autorisons à titre gratuit le lycée Désiré Nisard, 19 rue de Seine, 21400 Châtillon/Seine :

- à photographier notre enfant pour un usage interne (trombinoscope de la classe).
- à photographier notre enfant pour un usage extérieur (site internet, publications diverses).
- à diffuser sur support papier, numérique (CD-Rom) et sur le site internet du lycée ([www.lycee-nisard.com](http://www.lycee-nisard.com)) des travaux réalisés dans le cadre d'activités pédagogiques.
- à photographier, à filmer et/ou enregistrer notre enfant lors de la réalisation de clips vidéo, diaporamas ou autres supports vidéo pour la promotion de l'établissement à Châtillon/Seine ou dans d'autres lieux.
- à effectuer un montage, reproduire et diffuser ces images/enregistrements lors de projections à but non lucratif.
- à publier ces images/voix sur le web (site internet du lycée, page d'accueil publique de l'ENT ECLAT BFC, compte Instagram et page Facebook du lycée).

Nous pouvons nous rétracter à tout moment, sur simple demande écrite au Lycée Désiré Nisard, 19 rue de Seine, 21400 Châtillon/Seine.

Nous nous engageons à ne pas tenir responsable la personne ou structure précitée ainsi que ses représentants et toute personne agissant avec sa permission pour ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité qui pourrait survenir lors de la reproduction.

La présente autorisation est personnelle et incessible et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés.

Nous déclarons avoir 18 ans ou plus et être compétents à signer ce formulaire en notre propre nom.

Nous avons lu et compris toutes les implications de cette autorisation.

Fait le ..... à .....

Signature(s)

## MAISON DES LYCEENS

### Appel à cotisation

\* La Maison des Lycéens est une association type loi de 1901, gérée par les lycéens.

Elle dispose d'un foyer convivial équipé d'un espace détente, d'un baby-foot, d'une chaîne HIFI, de tables de ping-pong en extérieur et d'un billard à venir.

\* La Maison des Lycéens participe au financement d'activités parmi lesquelles :

- ☞ Journal, Presse
- ☞ Clubs à la demande des élèves
- ☞ Atelier cuisine, fabrication de bijoux, sortie VTT
- ☞ Veillée des internes pour la fête de Noël,
- ☞ Décorations et cadeaux pour la soirée des talents
- ☞ Sorties cinéma, théâtre, accrobranche (uniquement pour les élèves ayant cotisé) ...
- ☞ Participation financière pour des sorties pédagogiques
- ☞ Photos de classe, événements
- ☞ Participation financière pour l'achat de matériel pour les activités du mercredi

Il est possible de créer d'autres clubs et de proposer des activités nouvelles (sport, sorties, activités manuelles...).

Pour pouvoir **accéder** à toutes ces activités, votre participation financière est indispensable,

Son montant est de : **7€ pour un enfant scolarisé, 12€ pour deux enfants scolarisés et 17€ pour trois enfants scolarisés.**

Le bureau de la M.D.L.

✂.....

NOM : .....Prénom.....Classe : .....

Je souhaite cotiser à l'association ***Maison des Lycéens***.

Je serai donc adhérent pour l'année scolaire 2022-2023

Ce coupon est à joindre au dossier d'inscription, accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de la Maison des Lycéens du lycée Désiré Nisard.

**N'oubliez pas d'indiquer les noms prénoms de l'élève au dos du chèque.**